

Une lecture de l'emploi / en Bourgogne dans le Spectacle



Document réalisé par :



Ce document a été réalisé conjointement par l'association régionale Musique Danse Bourgogne, responsable de la coordination de la COREPS (Conférence Régionale des Professions du Spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel) en Bourgogne et le C2R Bourgogne (Centre Régional de Ressources Travail Emploi Formation en Bourgogne), suite aux travaux menés par le groupe emploi/réglementation de la COREPS.

Ce document n'aurait pu voir le jour sans l'engagement et le concours actif de l'URSSAF, de l'Assédic, de l'ANPE, d'AUDIENS et de la caisse de Congés Spectacle.

Rappelons qu'il n'existe pas d'enquête spécifique sur l'emploi artistique et culturel entreprise à l'échelle nationale. Observer ce secteur implique par conséquent de rapprocher diverses données statistiques fournies par des organismes qui possèdent chacun leurs critères et leur nomenclature propres. Ce manque d'harmonisation limite donc l'interprétation des données à leur mode de construction.

L'emploi en Bourgogne

Sources : Urssaf - 2001 à 2005 et INSEE 2003

Du point de vue tendanciel...

Au 31 décembre 2003, la Bourgogne compte 642 600 emplois. Le salariat est prédominant (90% des emplois) mais la part des non salariés reste plus élevée qu'en France (10 % contre 8,7 %). Le secteur agricole, bien présent en Bourgogne, rassemble un peu plus du tiers des emplois non salariés.

Le secteur des services est majoritaire (54 % des emplois), mais il est moins développé en Bourgogne qu'en France (59 %) avec notamment moins d'activités financières et immobilières. L'industrie est, en revanche, davantage implantée en Bourgogne qu'en France métropolitaine.

Extrait de : «Tableaux de l'économie bourguignonne» - INSEE Bourgogne dimension - dossier n°49 - juillet 2006

Du point de vue conjoncturel...

Après un excellent deuxième trimestre 2006, l'emploi salarié du secteur privé marque le pas en Bourgogne (- 0,2 %) comme en France (+ 0,1 %). Pourtant, la conjoncture régionale et nationale demeure bien orientée dans les activités du commerce et même très soutenue dans la construction. Un recul marqué de l'intérim conjugué à de nouvelles difficultés dans l'industrie est à l'origine de cet arrêt.

Extrait de : «L'emploi salarié du secteur privé en Bourgogne» - Urssaf / DRTEFP Bourgogne - 2006

Les établissements et la masse salariale dans le Spectacle Vivant

Source : Urssaf - 2001 à 2005

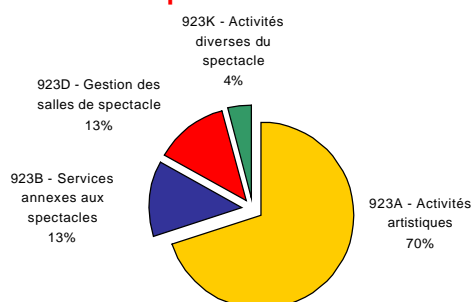
En 2005, l'URSSAF dénombre environ 450 établissements bourguignons dans le champ du Spectacle Vivant soit 1 % des établissements privés bourguignons. La masse salariale correspondante est d'environ 25 000 K€ soit 0,3 % de la masse salariale de l'ensemble des établissements bourguignons privés.

La population bourguignonne a stagné entre 2001 et 2005. Parallèlement, le nombre d'établissements du spectacle et la masse salariale correspondante ont augmenté de façon importante. Mais tous les métiers du spectacle sont-ils concernés de façon identique par cette croissance ? Cette croissance est-elle réellement un indicateur de «bonne santé» du secteur ?

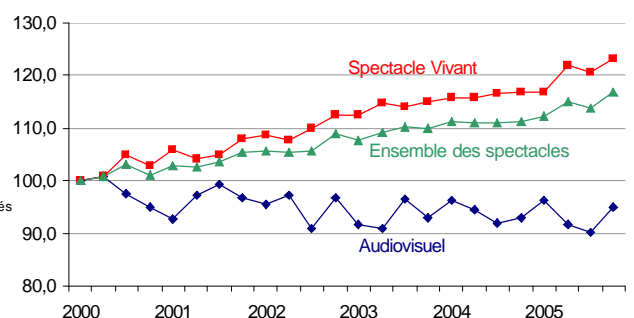
Les établissements du spectacle vivant sont inégalement répartis sur le territoire bourguignon. En particulier, on dénombre plus de 4 établissements pour 10 000 habitants dans les zones d'emploi d'Avallon et de Mâcon. Ces deux territoires bénéficient-ils de l'attractivité des régions limitrophes, à savoir le bassin parisien et la région lyonnaise ? Des établissements bourguignons n'emploient-ils pas des actifs allant exercer leurs talents à l'extérieur de la région ?

Cela dit, la ville de Dijon, capitale régionale, comptabilise à elle seule environ 30 % des établissements privés du spectacle vivant et 40 % de la masse salariale.

Répartition des établissements employeurs du Spectacle Vivant par activité



Evolution trimestrielle du nombre d'établissements employeurs du Spectacle Vivant de 2000 à 2005 (données CVS)



Les établissements et la masse salariale dans le Spectacle Vivant

Source : Urssaf - 2001 à 2005 (suite)

Evolution 2001-2005 du nombre d'établissements employeurs, de la masse salariale et de la population totale

		2001	2005	Evolution 2001-2005 en %
Spectacle Vivant	Masse salariale (€)	20 628 077	24 729 520	19,9
	Nombre d'établissements	401	457	14,0
	Population totale *	1 614 546	1 623 000	0,5

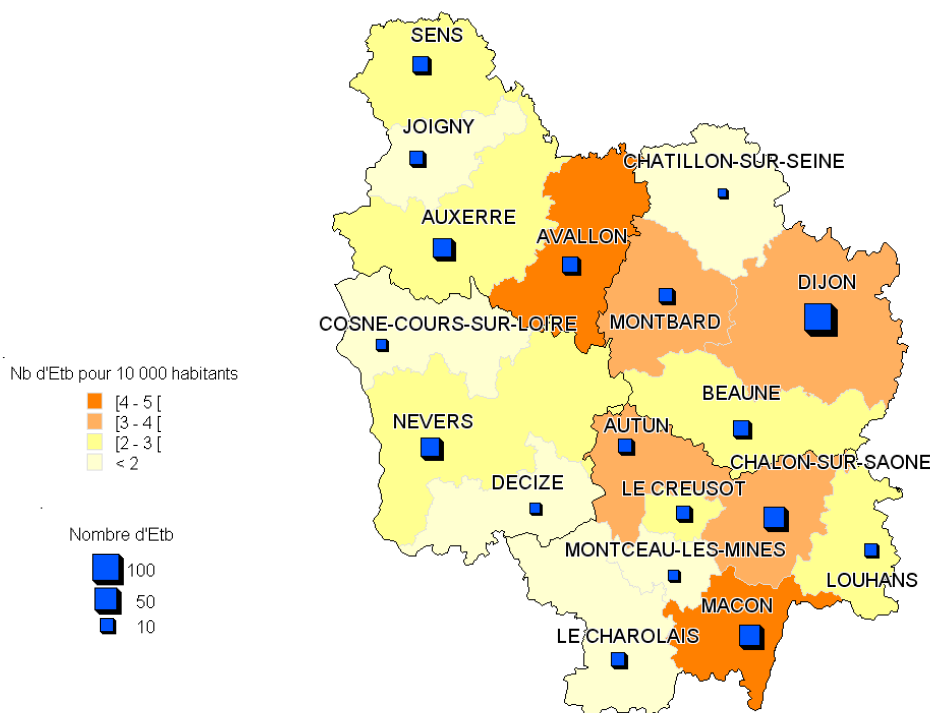
* Source : Insee / estimation de la population pour 2001 et première estimation provisoire pour 2005

Le Spectacle Vivant par zone d'emploi

Zone d'emploi	Etablissements employeurs 2005		Masse salariale 2005		Population totale* 1999		Nombre d'établissements employeurs pour 10 000 habitants
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
Mâcon	47	10,3	2 408 288	9,7	108 530	6,7	4,3
Avallon	19	4,2	742 461	3,0	45 815	2,8	4,1
Dijon	131	28,7	10 174 103	41,1	350 720	21,8	3,7
Montbard	14	3,1	543 098	2,2	41 123	2,6	3,4
Chalon sur Saône	48	10,5	1 800 679	7,3	149 811	9,3	3,2
Autun	13	2,8	598 943	2,4	41 616	2,6	3,1
Auxerre	38	8,3	1 764 754	7,1	132 768	8,2	2,9
Nevers	37	8,1	2 699 795	10,9	142 549	8,9	2,6
Sens	24	5,3	687 211	2,8	98 653	6,1	2,4
Beaune	21	4,6	991 691	4,0	92 110	5,7	2,3
Le Creusot	11	2,4	1 000 420	4,0	53 100	3,3	2,1
Louhans	10	2,2	103 259	0,4	48 518	3,0	2,1
Joigny	11	2,4	153 656	0,6	56 080	3,5	2,0
Le Charolais	14	3,1	429 038	1,7	86 993	5,4	1,6
Decize	ns	ns	ns	ns	34 491	2,1	ns
Cosne sur Loire	6	1,3	218 854	0,9	48 151	3,0	1,2
Montceau les Mines	6	1,3	108 438	0,4	56 344	3,5	1,1
Châtillon sur Seine	ns	ns	ns	ns	23 056	1,4	ns
Bourgogne	457	100,0	24 729 520	100,0	1 610 428	100,0	2,8

* Source : Insee / Recensement de la Population 1999
ns : non significatif
Tri par ordre décroissant du nombre d'établissements pour 10 000 habitants

Les établissements bourguignons employeurs du Spectacle Vivant par zone d'emploi



Source : URSSAF

Champ de l'étude : La source des données est le Bordereau Récapitulatif des Cotisations (BRC) sur lequel les employeurs du Régime général de Sécurité Sociale déclarent leurs cotisations sociales aux **URSSAF**.

Un établissement est dénombré à la fin d'un trimestre s'il a versé des salaires durant le trimestre considéré. La saisonnalité de l'activité rend nécessaire la correction des variations saisonnières. Après avoir gommé l'influence de la saison, on peut calculer des évolutions qui rendent mieux compte de l'évolution intrinsèque de l'activité.

Il s'agit des établissements employeurs bourguignons mais les salariés peuvent exercer leur emploi dans une autre région tout en étant rattaché à un établissement bourguignon.

La masse salariale désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation. Les données communiquées ici ne concernent que les établissements privés.

Les métiers du Spectacle Vivant

Source : RP 1990 et 1999 (sondage au 1/4 au lieu de résidence) / INSEE

En 1999, environ 800 actifs bourguignons déclarent exercer un métier du Spectacle dans le secteur du Spectacle Vivant.

Depuis 1990, le secteur du spectacle vivant est dynamique

En effet, le nombre d'actifs exerçant un métier du spectacle vivant dans ce secteur a plus que doublé alors que, dans le même temps, la population active bourguignonne a stagné. Cette hausse du nombre d'actifs du spectacle vivant peut-elle s'expliquer par le peu de barrières statutaires à l'accès à de nombreuses professions du spectacle ?

Certains métiers se développent fortement

Par exemple, les cadres techniques étaient très peu présents dans le spectacle vivant en 1990 (moins de 10 personnes). Ils sont plus de 50 en 1999 soit une évolution annuelle moyenne de 23 %. Est-ce l'effet de l'implantation de nouveaux établissements dans la région ? Les évolutions technologiques sont-elles un moteur de croissance du nombre de personnes exerçant des métiers techniques dans le spectacle vivant ?

Les femmes sont minoritaires dans le spectacle vivant que ce soit pour des métiers artistiques ou techniques

Les métiers exercés dans le spectacle vivant permettent-ils d'allier facilement vie de famille et vie professionnelle ?

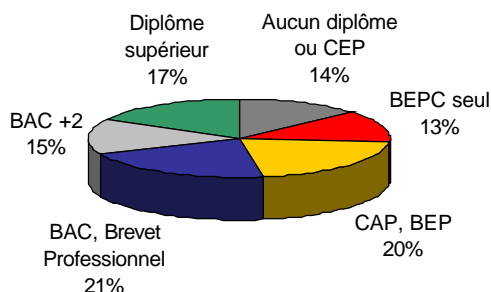
Pour de nombreuses professions du spectacle, l'expérience, le CV, la réputation, les réseaux de relations... comptent plus que le diplôme lui-même. Pourtant, les actifs travaillant dans ce secteur sont en moyenne plus diplômés que dans les autres domaines professionnels. L'explication résulte-t-elle d'un mécanisme sociologique : ces actifs sont-ils en majorité issus de certaines catégories sociales dans lesquelles l'environnement culturel est plus prégnant et les niveaux de diplôme plus élevés que la moyenne ?

Présentation générale des métiers du spectacle (Spectacle Vivant et Audiovisuel) en Bourgogne

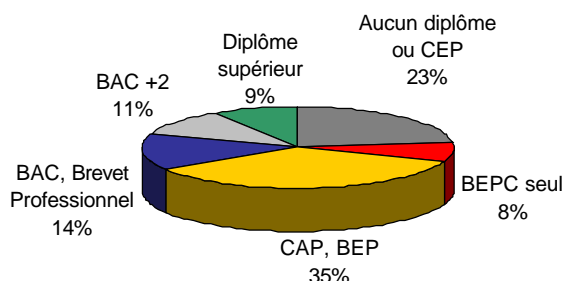
Métier	1999				1990		Evolution annuelle moyenne 1990-1999 en %	
	Effectif	% Femmes	% jeunes <26 ans	Effectif exerçant leur métier dans le Spectacle Vivant	Effectif	Effectif exerçant leur métier dans le Spectacle Vivant	du métier quel que soit le secteur d'activité	des métiers exercés dans le Spectacle Vivant
Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif, de 0 à 9 salariés	585	29,7	8,5	59	476	28	ns	ns
Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et de l'audiovisuel	401	16,7	8,0	122	216	60	7,1	ns
Artistes professionnels de la musique et du chant	347	18,7	6,6	220	168	96	8,4	9,7
Artistes dramatiques, danseurs	328	36,9	11,9	217	96	76	14,6	12,4
Artistes de variétés	169	30,8	17,8	61	124	40	ns	ns
Cadres techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuel	163	25,8	0,0	52	56	8	12,6	23,1
Auxiliaires des spectacles	82	19,5	30,5	20	100	32	ns	ns
Cadres artistiques des spectacles	81	44,4	0,0	33	28	8	ns	ns
Total "Métiers du spectacle"	2 156	26,6	9,2	784	1 264	348	6,1	9,4
Total ensemble des métiers	624 560	44,1	9,5	2047	616 167	1 264	0,2	5,5

Les diplômes des actifs bourguignons...

...du Spectacle Vivant



...de l'ensemble des secteurs



Source : RP 1999 / INSEE

Champ de l'étude : Les informations issues du recensement de la population (RP) de 1999 sont collectées par des questionnaires auprès de l'ensemble de la population. Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est annuel. Une nouvelle méthode de recensement remplace le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans. Mais les données détaillées concernant l'enquête de 2004 ne sont pas encore disponibles. Les données résultent donc de **déclarations obligatoires mais non vérifiables**.

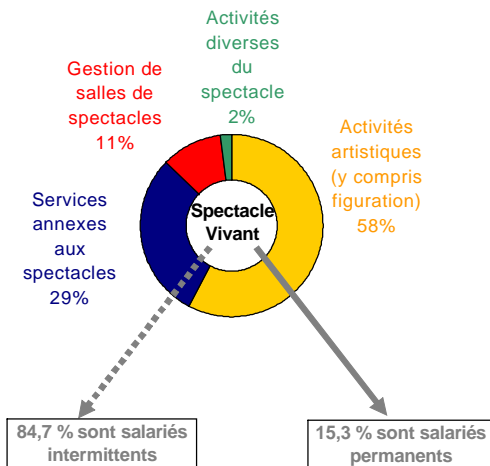
Les salariés

Source : Audiens - 1999 à 2003

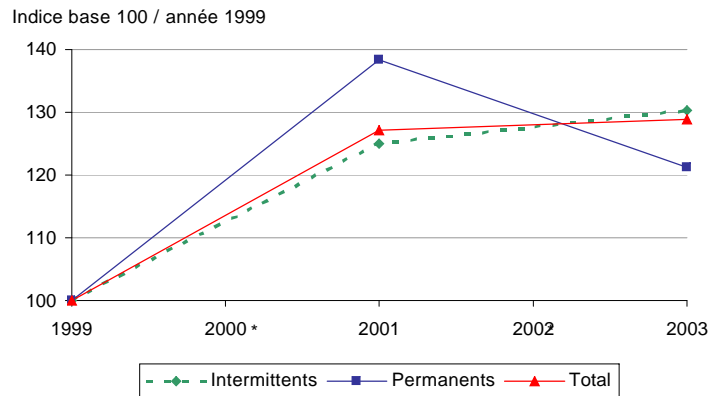
En 2003, Audiens recense 85 % de salariés relevant du régime de l'intermittence et 15 % de salariés permanents travaillant dans les établissements du Spectacle Vivant

Les artistes représentent une large moitié des effectifs du spectacle vivant mais moins du tiers de la masse salariale. Leur rémunération est-elle inférieure à celle des actifs exerçant des métiers techniques ? Travaillent-ils de façon plus segmentée totalisant ainsi moins de jours travaillés dans l'année ? Les techniciens et cadres travaillent-ils plus que les artistes dans des structures plus établies dont la pérennité est plus sûre ?

Présentation générale des salariés travaillant dans les établissements bourguignons du Spectacle Vivant en 2003

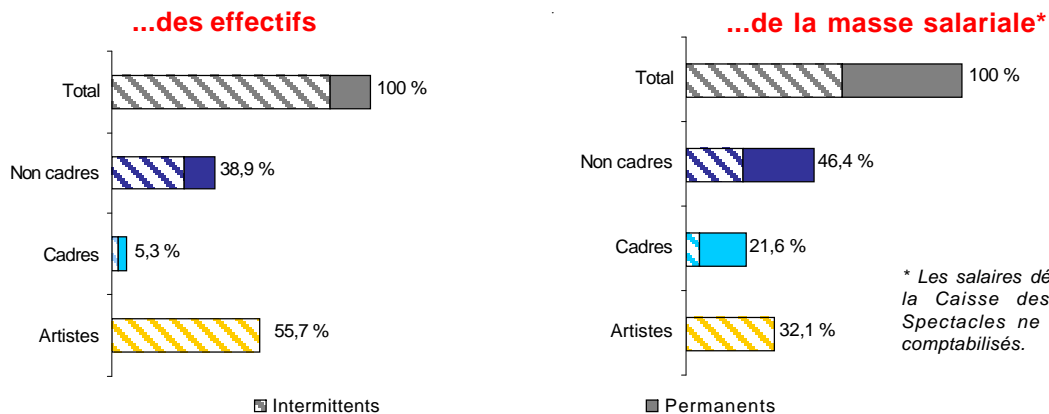


Evolution des effectifs dans le Spectacle Vivant de 1999 à 2003



* Nous ne disposons pas des données des années 2000 et 2002

Répartition par statut et type de participants en 2003 ...



* Les salaires déclarés par la Caisse des Congés Spectacles ne sont pas comptabilisés.

Le Spectacle Vivant, comparaison de la Bourgogne avec les régions Franche-Comté et Poitou-Charentes

	1999			2003			Evolution 1999-2003...		
	Nombre de salariés	Masse salariale	Population totale (en milliers) *	Nombre de salariés	Masse salariale	Population totale (en milliers) *	... du nombre de salariés	... de la masse salariale	... de la population totale
Bourgogne	2 390	8 471 970	1 610	3 076	11 953 278	1 621	29%	41%	1%
Franche-Comté	1 348	4 888 704	1 117	1 927	6 482 005	1 133	43%	33%	1%
Poitou-Charentes	2 975	8 670 915	1 640	3 727	12 032 748	1 679	25%	39%	2%
France **	113 926	612 570 851	58 521	143 539	843 810 448	59 970	26%	38%	2%

* Source : Insee / RP pour 1999, estimations de la population totale pour 2003

** France y compris Monaco et Outre mer pour le nombre de salariés et la masse salariale et France métropolitaine pour la population totale. Un individu déclaré par deux établissements ayant le même code NAF mais n'étant pas implantés dans la même région n'est comptabilisé qu'une seule fois au niveau du total France.

Source : AUDIENS

Champ de l'étude : Audiens est le groupe de protection sociale de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle. Il recense chaque année le personnel administratif, technique et artistique (permanent et intermittent) employé **au moins une journée** dans le secteur professionnel du spectacle. Sont également comptabilisés les effectifs déclarés lors de **manifestations occasionnelles**. En effet, des entreprises qui ne relèvent pas du champ du spectacle font ponctuellement appel à des intermittents. Les chiffres présentés incluent donc les déclarations faites auprès du Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO). Les salariés sont recensés selon **le lieu de l'établissement employeur**. Ainsi, les salariés présentés ici sont ceux rattachés à un établissement bourguignon même s'ils exercent leur activité dans une autre région. Les données statistiques de l'année n sont disponibles en décembre de l'année n+2.

Les salariés

Source : Congés Spectacles - 2003 et 2005

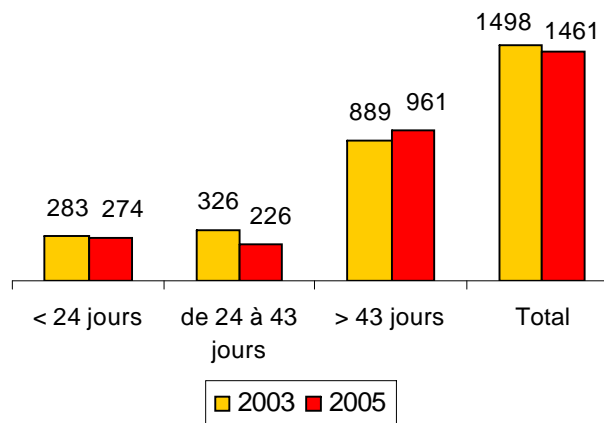
En 2005, la caisse de Congés Spectacles a recensé environ 1 500 salariés ayant travaillé en moyenne 65 jours au cours de l'année en Bourgogne.

Entre 2003 et 2005, le nombre de salariés du spectacle (spectacle vivant et audiovisuel) est resté quasiment constant (aux alentours de 1 500 salariés). Mais, cette apparente stabilité masque des disparités importantes en fonction des métiers. Les professionnels du spectacle se partagent de façon très inégalitaire le volume de travail, ce qui crée inévitablement des inégalités en termes de rémunération annuelle. En effet, les artistes travaillent en moyenne 53 jours dans l'année contre 87 jours pour les cadres (cadres techniques et metteurs en scène).

Présentation générale

	2003			2005			Evolution 2003-2005 en %		
	Nb de salariés	Nb de jours moyens travaillés	Salaire brut (€)	Nb de salariés	Nb de jours moyens travaillés	Salaire brut (€)	Nb de salariés	Nb de jours moyens travaillés	Base brute
Artiste Chorégraphique	35	142	336 460	42	110	270 004	20,0	-22,5	-19,8
Artiste Choriste	17	29	55 928	15	43	82 627	-11,8	44,8	47,7
Artiste de complément	16	37	110 906	13	67	78 681	-18,8	79,6	-29,1
Artiste de variétés	174	49	1 597 330	186	51	1 700 192	6,9	4,6	6,4
Artiste dramatique	225	50	2 089 573	235	57	2 331 483	4,4	14,8	11,6
Artiste lyrique	20	52	191 290	22	61	256 102	10,0	18,0	33,9
Artiste musicien	435	44	2 997 727	420	46	3 162 777	-3,4	6,5	5,5
Chef d'orchestre (à la baguette)	6	33	66 649	6	29	50 293	0,0	-12,5	-24,5
Total artistes	928	50	7 445 863	939	53	7 932 159	1,2	7,7	6,5
Metteur en scène théâtre et réalisateur	36	69	599 243	31	70	561 853	-13,9	0,7	-6,2
Cadre technique	141	92	2 747 803	111	91	2 131 691	-21,3	-0,8	-22,4
Total Cadres	177	87	3 347 046	142	87	2 693 544	-19,8	-1,0	-19,5
Employé	<5	94	14 771	<5	117	19 381	0,0	24,5	31,2
Technicien non cadre	358	82	3 956 635	347	85	4 144 630	-3,1	2,9	4,8
Technicien radio	<5	11	2 548	<5	-	-	-	-	-
Travailleur du film	33	77	332 426	32	80	390 308	-3,0	4,4	17,4
Total Non Cadres	393	82	4 306 380	380	84	4 554 319	-3,3	3,4	5,8
Total "Spectacle Vivant et Audiovisuel"	1 498	62	15 099 289	1 461	65	15 180 022	-2,5	3,5	0,5

Répartition des salariés du spectacle (Spectacle Vivant et Audiovisuel) par nombre de jours travaillés



Source : Congés spectacles

Champ de l'étude : La caisse de Congés Spectacles est une association de loi 1901. Elle est chargée d'assurer le versement des congés annuels aux **artistes et techniciens du spectacle** qui n'ont pas été occupés de manière continue chez un même employeur pendant les douze mois précédents leur demande de congé et ce, quelle que soit la nationalité ou la nature du contrat de travail. Les actifs recensés peuvent être indemnisés ou non au titre des annexes VIII et X de l'assurance chômage. Les données présentées ici concernent non seulement les salariés ayant travaillé dans les établissements du **Spectacle Vivant** mais aussi ceux ayant travaillé dans les établissements de **l'Audiovisuel**.

Les salariés relevant du régime d'assurance chômage (annexes VIII et X)

Source : Assédic - 2001 à 2005, extrait de "Statistiques sur les annexes VIII et X en Franche-Comté Bourgogne" de l'Observatoire pour l'emploi (suite)

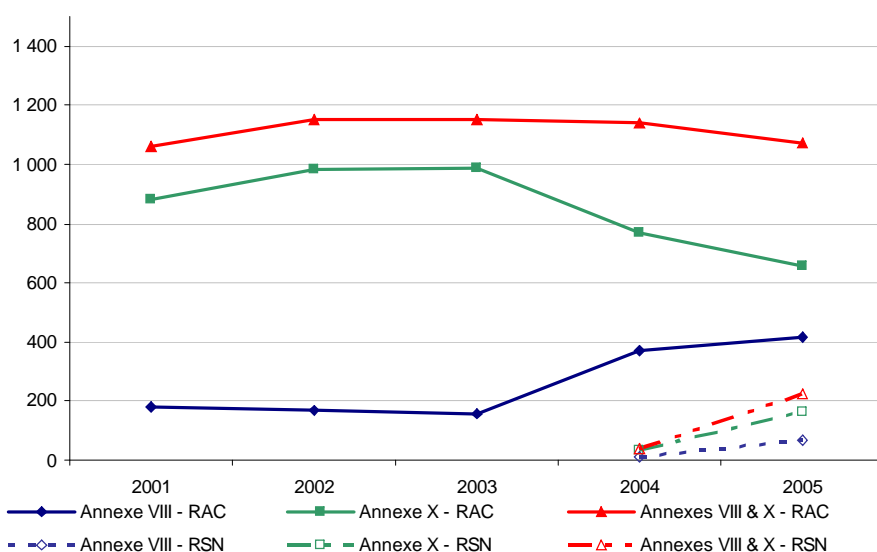
En 2005, l'Assédic a enregistré pour la région Bourgogne environ 400 ouvertures de droits au Régime d'Assurance Chômage au titre de l'annexe VIII et 600 au titre de l'annexe X. Par ailleurs, près de 250 ouvertures de droits au Régime de Solidarité Nationale ont été recensées.

On constate que le nombre d'ouvertures de droits au titre du régime de l'assurance chômage a diminué entre 2004 et 2005. Parallèlement, le nombre de salariés relevant du régime de solidarité nationale compense cette baisse.

Quel mécanisme est à l'origine de ce constat ? La modification du périmètre des annexes VIII et X est-elle une explication (cf champ de l'étude) ?

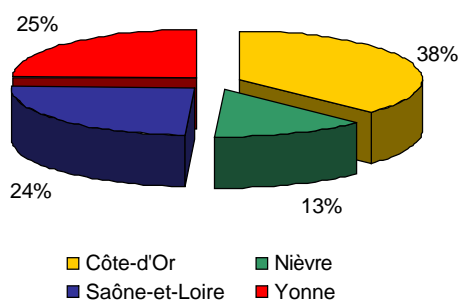
Les salaires des artistes (relevant de l'annexe X) sont en moyenne bien en dessous de ceux des ouvriers et des techniciens (relevant de l'annexe VIII). Les artistes subissent-ils une concurrence sur le marché du travail plus intense que les autres catégories entraînant ainsi une difficulté croissante pour obtenir des contrats et une baisse des rémunérations ?

Evolution des ouvertures de droit de 2001 à 2005 en Bourgogne Régime d'Assurance Chômage (RAC) et Régime de Solidarité Nationale (RSN)

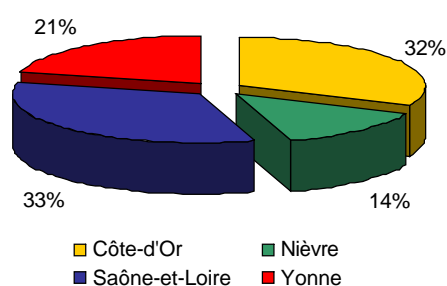


Répartition par département...

...des ouvertures de droits au Régime d'Assurance Chômage (annexes VIII et X) en 2005



...de la population totale estimée au 1er janvier 2005 (source : Insee)



On constate que la répartition par département des ouvertures de droits (RAC) a une structure différente de celle de la population totale. En particulier, le poids de la Côte-d'Or en termes d'ouvertures de droits au régime de l'assurance chômage (38 %) est plus élevé que son poids dans la population totale (32 %). Pour le département de la Saône-et-Loire, c'est le constat inverse.

Glossaire

- **RAC** : Régime d'Assurance Chômage.
- **RSN** : Régime de Solidarité Nationale.
- **Annexe VIII** : Ouvriers et techniciens de l'édition d'enregistrement sonore, de la production cinématographique et audiovisuelle, de la radio, de la diffusion et du spectacle.
- **Annexe X** : Artistes du spectacle.
- **SJR** : Salaire Journalier de Référence, montant du salaire journalier calculé à partir de l'ensemble des rémunérations brutes soumises à cotisation sur une période de référence.

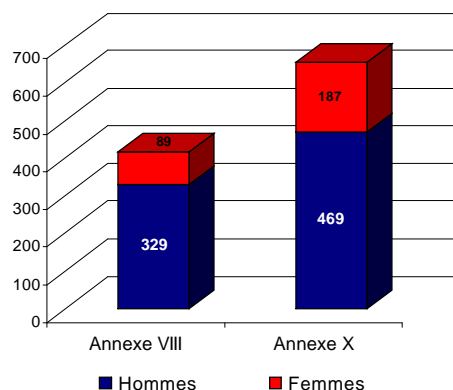
Les salariés relevant du régime d'assurance chômage (annexes VIII et X)

Source : Assédic - 2001 à 2005, extrait de "Statistiques sur les annexes VIII et X en Franche-Comté Bourgogne" de l'Observatoire pour l'emploi (suite)

Les ouvertures de droit au Régime d'Assurance Chômage (RAC) en 2005 (suite)

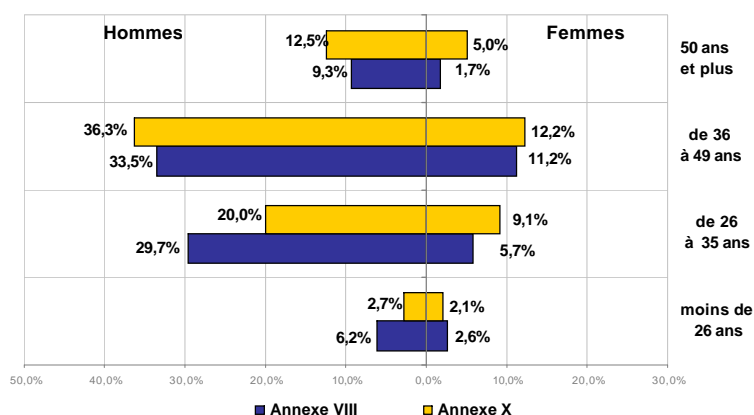
En 2005, les ouvertures de droits au régime d'assurance chômage concernent plus d'artistes (annexe X) que d'ouvriers et techniciens (annexe VIII) avec, respectivement, 656 ouvertures de droit contre 418.

Les ouvertures de droit se rapportent à 276 femmes et 798 hommes.



En 2005, les bénéficiaires du RAC au titre de l'annexe VIII sont plus jeunes que ceux de l'annexe X.

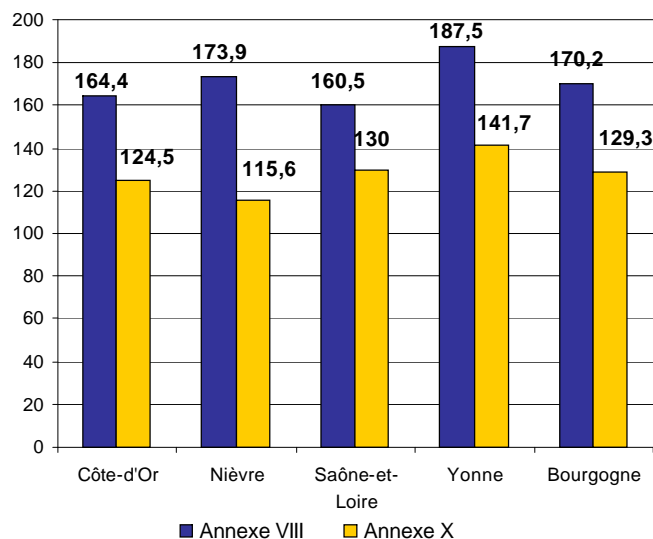
En effet, près de 89 % des salariés relevant du RAC au titre de l'annexe VIII ont moins de 49 ans contre 83 % pour ceux relevant du RAC au titre de l'annexe X.



Salaire journalier de référence (en euros) du régime d'assurance chômage en 2005

L'Yonne et la Nièvre sont les deux départements dont le salaire journalier de référence pour l'annexe VIII est le plus élevé avec respectivement 187,50 € et 173,90 € contre 170,20 € au niveau régional.

Pour les bénéficiaires relevant de l'annexe X, c'est à nouveau l'Yonne mais cette fois avec la Saône-et-Loire qui se distinguent avec, respectivement, 141,70 € et 130 € contre 129,30 € en moyenne pour la Bourgogne.



Source : Assédic

Champ de l'étude : L'intermittence du spectacle est le régime d'assurance chômage spécifique aux salariés du spectacle vivant et enregistré dont le cadre est défini par les annexes VIII et X de la convention UNEDIC. Elle concerne une liste de professions (artistes, techniciens et, plus rarement, les personnels administratifs des professions du spectacle et de l'audiovisuel), déterminée par décret, pour lesquelles les employeurs peuvent recourir à des CDD dits d'usage. Ces employeurs doivent appartenir à un ou des domaines d'activité définis par leur code NAF et acquittent, pour ce type d'emplois, des cotisations spécifiques auprès de caisses particulières. Le principe de l'intermittence du spectacle est l'alternance de périodes de travail salarié et de périodes de chômage et la multiplicité des employeurs.

Avant le 31 décembre 2003, l'annexe VIII concernait les ouvriers et techniciens de l'édition d'enregistrement sonore, de la production cinématographique et audiovisuelle, de la radio et de la diffusion et l'annexe X concernait les artistes, ouvriers et techniciens du Spectacle Vivant.

A compter du 31 décembre 2003, l'annexe VIII concerne les ouvriers et techniciens de l'édition d'enregistrement sonore, de la production cinématographique et audiovisuelle, de la radio et de la diffusion ainsi que du Spectacle Vivant et l'annexe X ne concerne plus que les artistes du Spectacle Vivant.

Les demandes d'emploi du Spectacle

Source : ANPE/SIAD - fin décembre 2006

Environ 1 700 demandeurs d'emploi bourguignons sont inscrits fin décembre 2006 sur des métiers du Spectacle Vivant et Audiovisuel.

L'existence de réseaux (portefeuille d'employeurs, relations, réputations...) implique que de nombreux recrutements échappent à la connaissance de l'ANPE. Ainsi, il est difficile d'appréhender le potentiel d'emplois au travers des offres d'emplois déposées à l'ANPE. Néanmoins, l'indemnisation par l'Assédic étant conditionnée par l'inscription en tant que demandeur d'emploi à l'ANPE, ces chiffres reflètent mieux la volonté d'exercice professionnel dans ce secteur que dans d'autres secteurs professionnels. Notons toutefois que l'inscription à l'ANPE relève d'une déclaration de la personne. Ainsi, certaines personnes peuvent s'inscrire sur des métiers du spectacle vivant sans avoir d'expérience antérieure.

Les demandeurs d'emploi en fin de mois inscrits sur des métiers du Spectacle

Emploi/métier recherché agrégé	Ensemble	dont femmes en %	dont <26 ans en %
Artiste de la musique et du chant	585	20,5%	8,9%
Artiste dramatique	221	43,9%	5,0%
Artiste du cirque et du music-hall	92	31,5%	6,5%
Professionnel/professionnelle de la mise en scène et de la réalisation	79	27,8%	6,3%
Animateur-présentateur/animateur/animateuse-présentatrice	53	17,0%	17,0%
Artiste de la danse	de 20 à 49	75,7%	18,9%
Présentateur/présentatrice de modèles	<5	ns	ns
Total Métiers artistiques	1 069	28,6%	8,5%
Professionnel/professionnelle de la production des spectacles	151	33,1%	7,9%
Professionnel/professionnelle du son	133	4,5%	24,8%
Professionnel/professionnelle du décor et des accessoires	123	22,8%	8,9%
Professionnel/professionnelle de l'éclairage	82	12,2%	11,0%
Professionnel/professionnelle de l'image	62	11,3%	14,5%
Professionnel/professionnelle du montage de l'image et du son	30	33,3%	23,3%
Professionnel/professionnelle du costume et de l'habillage	19	100,0%	26,3%
Professionnel/professionnelle de la coiffure et du maquillage	13	76,9%	7,7%
Agent/agente de promotion des artistes	9	33,3%	33,3%
Total Métiers technico artistiques	622	23,0%	14,5%
Ensemble spectacle vivant	1 691	26,6%	10,7%

ns : non significatif

Source : ANPE

Champ de l'étude : Il s'agit des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE au 31 décembre 2006 (quelle que soit leur catégorie d'inscription) sur un métier relevant du Spectacle (Spectacle Vivant et Audiovisuel).

En résumé : Une situation à l'équilibre critique

Un nombre croissant de professionnels ou de prétendants à l'exercice se partagent de façon disparate (du fait de jeux des réseaux, des connaissances...) un volume de travail, certes en progression, mais nettement moins rapide. De plus, ils travaillent de manière de plus en plus fragmentée pour des durées cumulées d'emploi dont la moyenne décline progressivement pour certains métiers.

Champ de l'étude : Les activités du Spectacle Vivant sont appréhendées via la Nomenclature d'Activité Française (NAF). Ont été retenus pour cette étude, les codes NAF suivants :

923A : Activités artistiques,

923B : Services annexes aux spectacles,

923D : Gestion des salles de spectacles,

923K : Activités diverses de spectacles (dont bals) ou 923J : Autres spectacles (hors bals). En effet, la NAF a fait l'objet de certaines modifications en 2003. Les études postérieures à cette date doivent donc les intégrer. Notons en particulier que le code 923J a été remplacé par le code 923K qui contient après 2003 les activités de bals.



Centre Régional de Ressources
15 Place Grangier - 21000 DIJON -
Tél : 03 80 54 14 14 - Fax : 03 80 54 14 15
www.c2r-bourgogne.org

musique danse bourgogne

Villa Messner
5 rue Parmentier - BP 40046 - 21072 DIJON CEDEX -
Tél : 03 80 68 26 00 - Fax : 03 80 68 26 01
www.musique-danse-bourgogne.org



musique danse
bourgogne

Le C2R Bourgogne est financé par
l'Etat et le Conseil régional de Bourgogne

Etude coordonnée par : Jeanne-Clémence Andrey, Claire Paris et Tiphaine Saulais
Responsable de publication : Guy Sapin



Date de parution : février 2007

Les données issues des fichiers de l'AFDAS et des Licences de Spectacles sont très riches et seront exploitées ultérieurement dans un autre document.

